



ASSOCIATION SPORTIVE ROCHETTOISE

impasse des Pincevents 77000 la Rochette
Tel : 01 64 37 23 41



ARTS MARTIAUX – ATHLETISME – BASKET BALL – BADMINTON - EDUCATION SPORTIVE - FOOTBALL – GYMNASTIQUE VOLONTAIRE - PETANQUE – TENNIS – TIR A L'ARC - VTT – VOLLEY BALL – CENTRE MEDICO SPORTIF

PROCES VERBAL

REUNION DU COMITE DIRECTEUR DU 3 mai 17

Présents :

ASR : M. Bourreau (Président),

Volley-ball, Tir à l'arc, Tennis, Pétanque, Athlétisme, Arts martiaux, CMS, GV. (Voir feuille de présence)

Représentés par pouvoir :

VTT (P Jeammet)

P Vitani (M Bourreau)

Absents excusés :

Badminton

Basket.

Assistent :

B Watremez (Mairie)

JM Tran (webmaster ASR)

Quorum : La majorité des sections étant représentées, ce CD peut valablement délibérer.

Ordre du jour :

-Adoption du PV de L'ASR du 28/11/16

PV adopté à l'unanimité.

-Point sur le subventionnement Municipal 2017 :

La subvention vient d'être versée sur le compte ASR soit : 65000 €

La demande avait été faite à hauteur de 64500 € soit donc + 1000 € afin de financer le buffet pour la remise des récompenses Municipales dorénavant implantée dans le cadre de l'AG ASR.

Un acompte de 21500 € avait été versé mi-février .Seules 2 sections ont demandé un acompte (Volley et Tir à l'arc)

En principe 100 €,par section ,seront consacrés aux petits matériels sous réserve de la production d'une facture avant le 30 juin 17.Le Tir à l'arc ne pourra pas prétendre à cette participation compte tenu d'un trop versé de 300 € en 2016.(remboursement sur 3ans).

-Préparation AG ASR du 11 mai 17 :

Les récompenses Municipales seront remises à l'issue de chaque point annuel des sections.

Un buffet final clôturera cette AG.

-CMS :

La Présidente fait le point sur la présence plus aléatoire des médecins pour la future saison.

Les sections devront donc s'adapter....

Tous les financements des collectivités ont été supprimés .La pérennité du CMS est donc en jeu. Sa trésorerie peut lui permettre de tenir 2 à 3 ans au-delà ; la subvention ASR ne permettra pas de couvrir, chaque année, son budget de fonctionnement .Une concertation ASR/Municipalité sera nécessaire sur le sujet.

-Point articles sports pour magazine Municipal :

Les délais de communication des articles, à la Municipalité, ne sont pas toujours respectés entraînant des non prises en compte, donc des non parutions...Dommage parce qu'il s'agit d'une opportunité offerte, par la municipalité, pour parler des sports toute l'année.

-Point problèmes au CCS R Tabourot :

Dorénavant le parking est en zone bleue .Il faut donc utiliser le disque (autorisation 3h)

Pour les grosses manifestations, il faut prévenir la DGS de la municipalité qui informera la police Municipale de ne pas verbaliser pendant la durée de la manifestation

L'implantation du City Park incite des jeunes à pénétrer dans le gymnase alors que les sections sont en pratique de leur activité donc pas attentionnées aux intrusions.

Résultat : un vol de vélo ; des jeunes surpris à entrer dans le vestiaire GV ; des jeunes reconduits à l'extérieur...

La vigilance est donc nécessaire maintenant et il faut fermer les portes des vestiaires .Affaire à suivre pour suite à donner, si nécessaire, en concertation avec la Municipalité.

-Forum 2017 :

Le 9 septembre 17 au gymnase R Huard.

M Bourreau
Pdt ASR